

Territoire du Ruanda-Urundi

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Service Territorial

EXERCICE 195 7
II TRIMESTRE 195 7
ou mois de 195

Montant à verser } B. ~~L.~~ B.
au Compte bancaire } B. B. A.
n° 1.418 } SOCOBANQUE
à USA-GOMA-BUKAVU (1)

(Périodes à défalquer : du au)
du au

DECLARATION DE CREANCE

pour indemnité de voiture — classe I, II ou III — motocyclette (1)
accordée par Décision n° 90/57 du 30.3.57
de Monsieur le Résident Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi
(ci-jointe (1) Jointe à l'O.P. n° du 195

payé et signé

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT à Monsieur

Nom et prénoms: PETIT Jacques
Grade et fonction: Administrateur de Territoire A.T.A.P.
Poste d'attache: Kibungu pour

INDEMNITE PROPORTIONNELLE au parcours effectué suivant: du 15.8.57 au 30.8.57



(1) { — carnet de route — journal de route { ci-annexé
 { — extrait du carnet de route {
826 kilomètres à 6,75 francs = Frs 5.575,50

INDEMNITE FORFAITAIRE

..... kilomètres à francs = Frs
TOTAL: Frs

Kilométrage proportionnel: autorisé (moyenne par mois) 650 x 12 = 7.800
parcouru depuis le 4/1/57 au 31/7/57 5.940
solde: 7.800 - 6.766 = 1.034

Kilométrage forfaitaire calculé sur mois et trentièmes.

Le soussigné déclare avoir employé pour ses déplacements de service durant la période sous revue un véhicule de marque Chevrolet d'une puissance fiscale de 18 C.V. (2) et pour lequel sa responsabilité civile illimitée est couverte par police n° 7050 de la Compagnie d'Assurances Soconga jusqu'au 14.6. 1958

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de (3)

~~CINQ MILLE CINQ CENT SEPTANTE CINQ FRANCS 50 Cts~~

A Kibungu, le 1 octobre 195 7
(signature) *et*

Contrôlé et approuvé par le Chef direct
Nom - Grade
(Date et Signature)

Le 195

Vu pour vérification, approbation et imputation à l'article du B. de 195

Le (sous) Gestionnaire de crédit du Service
(Nom et Signature)

- (1) Biffer les mentions inutiles.
- (2) Puissance fiscale de CV ou cylindrée de cc.
- (3) En toutes lettres.

Territoire du Ruanda-Urundi

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Service Territorial

EXERCICE 195 7
III TRIMESTRE 195 7
ou mois de 195

Montant à verser } B. G. B.
au Compte bancaire } B. B. A.
n° 1.418 } SOCOBANQUE
à USA-GOMA-BUKA (1)

(Périodes à défalquer : du au)
du au

DECLARATION DE CREANCE

pour indemnité de voiture — classe I, II ou III — motocyclette (1)
accordée par Décision n° 91/57 du 30.3.57
de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi **R.R.**
(ci-jointe (1) Jointe à l'O.P. n° du 195

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT à Monsieur

Nom et prénoms: Jacques PETIT
Grade et fonction: Administrateur de Territoire A.T.A.P.
Poste d'attache : pour

INDEMNITE PROPORTIONNELLE au parcours effectué suivant: du 1.7. au 15.8.1957

(1) { - carnet de route — journal de route { ci-annexé
 { - extrait du carnet de route {
727 kilomètres à 6,75 francs = Frs 4.907,25
..... kilomètres à francs = Frs

INDEMNITE FORFAITAIRE

..... kilomètres à francs = Frs
TOTAL: Frs

Kilométrage proportionnel: autorisé (moyenne par mois) 500 = 6.000
parcoursu depuis le 1.1.57 au 1.7.1957 = 3.852,4
solde: 6.000 - 4.579,4 = 1.420,6 (au 15.8.57)

Kilométrage forfaitaire calculé sur mois et trentièmes.

Le soussigné déclare avoir employé pour ses déplacements de service durant la période sous revue un véhicule de marque Camionnette Chevrolet d'une puissance fiscale de 18 C.V. (2) et pour lequel sa responsabilité civile illimitée est couverte par police n° 4050 de la Compagnie d'Assurances Socong jusqu'au 14 juin 195 8

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de (3)

~~QUATRE MILLE NEUF CENTES ET SEPT FRANCS~~

A Kibungu le 1 octobre 195 7
(signature) eh

Contrôlé et approuvé par le Chef direct
Nom - Grade
(Date et Signature)

Le 195
Vu pour vérification, approbation et imputation à l'article du B. de 195
Le (sous) Gestionnaire de crédit du Service
(Nom et Signature)

- (1) Biffer les mentions inutiles.
- (2) Puissance fiscale de CV ou cylindrée de cc.
- (3) En toutes lettres.

Territoire du Ruanda-Urundi

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Service Territorial

EXERCICE 1957
IIe TRIMESTRE 1957
ou mois de 195

Montant à verser
au Compte bancaire
no
à USA-GOMA-BUKAVU (1)
B. C. B.
B. B. A. 1.418
SOCOBANQUE

(Périodes à défalquer : du au
du au)

DECLARATION DE CREANCE

pour indemnité de voiture - classe I, II ou III - moto/cyclette (1)
accordée par Décision n° 91/57 du 30.3.57
de Monsieur le Résident
Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi
(ci-jointe (1) Jointe à l'O.P. n° du 195

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi DOIT à Monsieur

Nom et prénoms: Jacques PETIT
Grade et fonction: Administrateur de Territoire A.T.A.P.
Poste d'attache: Kibungu pour

INDEMNITE PROPORTIONNELLE au parcours effectué suivant: du 15/6 au 1.7.1957

(1) { - carnet de route - journal de route
- extrait du carnet de route } ci-annexé
518 kilomètres à 6,55 francs = Frs 3.392,90
kilomètres à francs = Frs

INDEMNITE FORFAITAIRE

kilomètres à francs = Frs
TOTAL: Frs

Kilométrage proportionnel: autorisé (moyenne par mois) 500 Kms = 6.000
parcours depuis le 1.1.57 au 15.6.57: 3.334,4
solde: au 1.7.57: 6.000 - 3852,4 = 2.147,6

Kilométrage forfaitaire calculé sur mois et trentièmes.

Le soussigné déclare avoir employé pour ses déplacements de service durant la période sous revue
un véhicule de marque Camionnette Chevrolet
d'une puissance fiscale de 18 H.P. (2) et pour
lequel sa responsabilité civile illimitée est couverte par police n° 40050 de la Compagnie d'Assurances
Socongô jusqu'au 14 juin 1958
Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de (3)

TROIS MILLE TROIS CENT NONANTE DEUX FRANCS 90 Cts

A Kibungu le 1.10. 1957
(signature)

Contrôlé et approuvé par le Chef direct
Nom - Grade
(Date et Signature)

Handwritten signature

Le 195
Vu pour vérification, approbation et imputation à l'article
du B. de 195
Le (sous) Gestionnaire de crédit du Service
(Nom et Signature)

- (1) Biffer les mentions inutiles.
(2) Puissance fiscale de CV ou cylindrée de cc.
(3) En toutes lettres.